

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'OFFRE  
DE RÉSERVATION DE NOM DE DOMAINE PAR INFOSAT  
APPLICABLES A PARTIR DU 01/11/2009

Entre

le Client, attestant être une personne majeure et disposant de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent contrat

Et

INFOSAT TELECOM, Société Anonyme au capital de 84696 euros, dont le siège social est installé au 132 rue Kennedy – 76140 Petit-Quevilly, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro de SIRET B402 156 616, de numéro de TVA FR59 402 156 616 00029 joignable sur son site Internet : <http://www.infosat-telecom.fr> et par téléphone au 0811 032 012 (numéro non-surtaxé), ci-après dénommée "**Infosat**".

### **Article 1 : Objet**

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles Infosat fournit le service de réservation et de gestion de nom de domaine, ainsi que les obligations et responsabilités respectives des parties.

Le Client reconnaît expressément que Infosat ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation ou à la mise en place d'un quelconque site web ou service du Client. De même, la prestation de réservation de nom de domaine ne comprend d'aucune façon une offre d'hébergement web qui devra faire l'objet d'une prestation de service à part entière.

### **Article 2 : Définitions**

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat ou, dans tout autre document émanant d'Infosat relatif à l'objet du Contrat.

-Bon de Commande : Formulaire d'abonnement, document du Contrat fourni par Infosat et rempli par le Client lors de la souscription, notifiant les coordonnées postales et bancaires complètes du Client.

-Brochure Tarifaire : Formulaire récapitulatif de l'ensemble des tarifs d'Infosat auxquels le Client peut être confronté.

-Contrat : Ensemble, de quelque forme qu'il soit, disponible par quelque canal que ce soit et sur le site Internet d'Infosat, des Conditions Générales de Vente, Brochure Tarifaire et Bon de Commande, daté et signé par le Client.

-Internet : Réseau mondial d'échange de données constitué de serveurs reliés entre eux par le biais de réseaux de télécommunications, accessible à tout utilisateur pourvu du matériel informatique nécessaire.

-Nom de domaine : serveur appartenant à Infosat, mis à la disposition du Client en vertu des conditions de location présentes dans ce contrat.

-Unité d'Enregistrement (Registrar) : Entité agréée par l'ICANN, constituant un intermédiaire technique au travers duquel les demandes d'enregistrement de Noms de Domaine peuvent être soumises au Registre. Infosat n'a pas le statut de Registrar.

-ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) : <http://www.icann.org>  
Organisme tiers au présent contrat, définissant notamment les règles d'attribution et de gestion des Noms de Domaine et leur évolution.

### **Article 3 : Le Service**

Infosat informe le Client que les noms de domaine sont attribués pour usage à la partie éligible qui est la première à avoir fait parvenir sa demande auprès de l'Unité d'Enregistrement, selon les modalités techniques correctes, et conformément aux présentes et leurs annexes, critère de priorité communément appelé "principe du premier arrivé, premier servi".

L'enregistrement ne devient effectif qu'une fois payés les droits requis et la validation reçue du Registrar compétent.

#### **3.1 Procédure d'enregistrement d'un nom de domaine**

Toute demande de réservation emporte acceptation préalable et sous réserve des règles administratives et techniques de nommage régissant le nom de domaine sollicité et l'acceptation, lorsqu'elles existent, des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.

Le Client fournira le nom et les coordonnées complètes de la personne au nom de laquelle le nom de domaine est enregistré (le Titulaire) .

Le Client est propriétaire de son nom de domaine.

Le renseignement de l'intégralité du formulaire conditionne la recevabilité de la procédure d'enregistrement.

Le Client s'assurera du correct orthographe des noms de domaine demandés, toute erreur ne pourra être imputable à Infosat lors de la réservation du nom de domaine.

Le Client devra s'assurer au préalable de la disponibilité du nom de domaine demandé. Infosat ne pourra être tenu responsable de la réservation du nom de domaine par une tierce partie du nom de domaine demandé entre le moment de la demande et l'achat effectif par Infosat.

Le Client déclare les informations transmises à Infosat comme étant sincères et exactes et le dispense de toute vérification sur ce point.

Il s'engage, en cas de changement de l'une des données préalablement transmises à l'occasion de l'enregistrement ou du renouvellement d'un nom de domaine, à notifier à Infosat cette modification dans un délai de trente jours ouvrés à partir de sa survenance .

### **3.2 Renouvellement**

Le renouvellement du nom de domaine est automatiquement effectué par Infosat à la date anniversaire du domaine.

En cas de non renouvellement du nom de domaine, le Client doit en faire la demande écrite à Infosat trente jours avant la date anniversaire du domaine.

### **3.3 Emails**

Infosat fourni pour chaque réservation de nom de domaine, jusqu'à dix (10) adresses emails configurables sur demande du client.

### **3.4 Configuration**

Toute modification dans la configuration du service DNS doit faire l'objet d'une demande auprès d'Infosat. Le Client ne dispose d'aucun moyen de configuration direct de son nom de domaine.

### **3.5 Livraison**

A la réception du paiement et du Bon de Commande signé, Infosat s'engage à réaliser la demande de réservation du nom de domaine dans un délai de 5 jours ouvrés.

### **3.4 Support Client**

Le Client peut accéder au service de support client par téléphone ou par mail, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi hors jours fériés.

## **Article 4 : Obligations et responsabilités d'Infosat**

Infosat est tenu, pour l'exécution du Contrat, à une obligation de moyen, compte tenu de la technicité des technologies mises en œuvre. La responsabilité de Infosat envers le Client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables.

Infosat peut être amené à limiter, restreindre, interrompre ou suspendre tout ou partie du service mis en cause dans l'hypothèse où Infosat est expressément requis par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. Infosat s'interdit par ailleurs toute divulgation ou revente des données nominatives relatives au Client.

Infosat ne pourra être jugé responsable du non-respect par le Client des règles, lois et obligations d'ordre public et de bonnes mœurs nationales et internationales.

### **Article 5 : Obligations et responsabilités du Client**

La fourniture d'informations personnelles erronées, notamment dans le but de tenter d'obtenir un nom de domaine de façon quasi anonyme, est interdite et entraînera immédiatement la résiliation du contrat et du ou des noms de domaine y afférents.

Le Client prendra à sa charge l'intégralité des conséquences, de quelque nature qu'elles soient, y compris pécuniaires, au cas où il n'aurait pas reçu mandat des personnes dont il transmet les noms et coordonnées aux fins d'enregistrement d'un nom de domaine.

De même, le Client assume l'entière responsabilité des données communiquées et assure Infosat que la personne au nom de laquelle le nom de domaine est enregistré l'a expressément ou tacitement mandaté à cet effet. Infosat ne pourra être reconnu responsable pour tous les cas où le mandat intervenu entre le Titulaire et le Client ne serait pas valable, cette convention n'ayant qu'un effet relatif, limité aux parties contractantes.

Le Client demeurera responsable de tous les faits et actes relatifs au nom de domaine enregistré, au cas où une licence d'utilisation serait octroyée à un tiers. Il appartient donc au Client d'opérer lui-même toute vérification utile quant à l'utilisation du nom de domaine conformément aux règles à la fois de l'ICANN ou de l'autorité de tutelle, et aux règles contractuelles édictées par Infosat.

Le Client s'engage, le cas échéant, à respecter la procédure extrajudiciaire de règlement des litiges applicable au domaine litigieux.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins avant de souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les commandes effectuées par le Client demeurent sous son entière responsabilité.

Tous les services fournis par Infosat ne peuvent être utilisés que dans un but licite par le Client.

### **Article 6 : Cession de nom de domaine**

La cession du nom de domaine par le Client à un tiers n'est opposable à Infosat qu'aux conditions suivantes :

- la réception par Infosat de la notification de cession par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le règlement des frais de transfert pour changement de Titulaire à Infosat par la

partie la plus diligente,

- la signature éventuelle des documents de transfert émanant du Registre et du respect de la procédure de transfert spécifique au domaine concerné.

### **Article 7 : Choix du nom de domaine**

Il appartient au Client, avant toute demande de réservation, d'effectuer toute vérification idoine qui s'impose.

Notamment, il prendra garde à ne pas porter atteinte :

- à un signe distinctif antérieur, qu'il s'agisse d'un droit de marque ou d'un droit lié à une dénomination sociale, une enseigne ou un nom commercial, une appellation d'origine ou une indication géographique,

- à un droit de la personnalité,

- ou à un droit d'auteur.

D'une façon générale, le Client prendra garde à ce que le nom de domaine :

- ne porte atteinte ni à l'ordre public, ni aux lois et usages en vigueur,

- ne soit pas diffamatoire ou raciste,

- ne soit pas susceptible d'être considéré comme spéculatif ou abusif.

Infosat, à titre d'information, précise au Client, par les présentes, qu'une absence de recherches approfondies préalable à l'enregistrement d'un nom de domaine, peut entraîner, sous la seule responsabilité du Client, des actions en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale.

Infosat informe également le Client que certains noms, concernant par exemple des concepts géographiques et/ou géopolitiques, ou susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, ne peuvent être choisis.

### **Article 8 : Recours de tiers**

Tout recours de tiers justifié par une décision de Justice, y compris en référé, ou par une décision issue de l'application des procédures de médiation ou d'arbitrage des noms de domaine, sera pris en charge dans sa totalité par le Client.

Dans le cadre de ces procédures, le Client peut, sans aucun préavis, être dépossédé du nom de domaine enregistré en cas de transfert du nom de domaine au profit d'un tiers ayant engagé un recours. Le nom de domaine en cause peut également être suspendu pendant la procédure et jusqu'à son issue.

Si, à cette occasion, Infosat était mis en cause, le Client relèverait indemne Infosat pour tous les frais occasionnés par ladite procédure, quelles qu'en soient la cause et les conséquences, et quelle qu'en soit la nature, c'est-à-dire une procédure judiciaire ou une procédure de médiation ou d'arbitrage.

Sont notamment compris dans les frais occasionnés les engagements pécuniaires relatifs aux interventions techniques, aux frais de la procédure ainsi que les honoraires des auxiliaires de Justice. Les mêmes règles s'appliquent aux demandes présentées par les Registres, l'ICANN ou les autorités de tutelle.

## **Article 9 : Transfert de nom de domaine**

### **9.1 Transfert**

Tout transfert volontaire de nom de domaine par changement d'Unité d'Enregistrement pourra se faire selon les conditions du domaine considéré. Le transfert vers Infosat sera effectif dès la validation du transfert par le Registre.

Le transfert à partir de Infosat sera effectif dès la demande effectuée, avant expiration, au nom du Client par la nouvelle Unité d'Enregistrement choisie, sous réserve d'absence de procédure en cours, gracieuse ou contentieuse, entre le Client et Infosat, ou en cas de recours d'un tiers, et sous réserve des conditions de transfert propre au domaine.

### **9.2 Conditions financières**

Tout transfert, demande de transfert ou annulation de nom de domaine, quelle qu'en soit la cause, n'entraînera aucune restitution des sommes encaissées par Infosat, sauf à démontrer sa responsabilité effective.

## **Article 10 : Droit de rétractation**

Par dérogation aux conditions générales de service et conformément au Code de la Consommation en son article L 121-20-2 « le droit de rétractation ne peut être exercé (...) pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés (...) ».

Le Client reconnaît que l'enregistrement d'un nom de domaine auprès de Infosat constitue, du fait du choix opéré par le Client sur le radical et l'extension retenus, la fourniture d'un tel bien personnalisé au sens de l'article précité.

Dès lors, le Client est expressément informé qu'il ne peut, en application de ces dispositions, exercer son droit de rétractation sur l'enregistrement du nom de domaine commandé.

Ce droit ne peut davantage être exercé par le Client lors du renouvellement de l'enregistrement.

## **Article 11 : Durée, date d'effet et résiliation du Contrat**

### **11.1 Durée, date d'effet et renouvellement**

Le Contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois, et prend effet à compter de la date de mise à disposition effective du service.

Le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction, selon les modalités et tarifs pratiqués par Infosat sauf dénonciation par le Client 30 (trente) jours avant son terme.

### **11.2 Résiliation**

Le Client pourra résilier le contrat à chaque échéance par lettre recommandée avec accusé de réception ou fax en respectant un préavis de 30 (trente) jours.

Outre les cas visés au sein des conditions générales, Infosat se réserve le droit de résilier les présentes en cas :

- de fourniture erronée d'informations lors de l'enregistrement ou du renouvellement du nom de domaine,
- de non-respect des règles prescrites par l'ICANN ou par une autorité de tutelle, notamment celles visées en annexe, lesquelles s'imposent aux parties,
- de défaut de paiement des sommes dues au titre de l'enregistrement ou du renouvellement du nom de domaine,
- de non-respect de l'ordre public, des lois et des usages en vigueur.

## **Article 12 : Conditions financières**

### **12.1 Tarifs**

La liste des tarifs d'Infosat en vigueur, applicables au jour de la commande, figure sur le site [www.infosat-telecom.fr](http://www.infosat-telecom.fr). Les tarifs sont hors taxes et établis en euros. Le prix est révisable annuellement.

### **12.2 Facturation**

La prestation est payable d'avance et le prix doit être versé en totalité lors de la commande. Le paiement du service est dû à la date de l'échéance. Le paiement doit être fait soit par chèque (entraînant des frais de traitement), soit par prélèvement automatique, soit par virement bancaire. Aucun autre paiement ne sera accepté ou validé par nos soins, autre que ceux cités précédemment. Des frais seront appliqués au Client en cas de nécessité de relance de paiement du fait d'un oubli ou d'un problème de prélèvement. Les tarifs en vigueur sont ceux disponibles sur la brochure tarifaire disponible sur le site web d'Infosat.

## **Article 13 : Force majeure**

Chacune des parties ne pourra être tenue pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du contrat due à un événement de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence françaises.

Pourront notamment être qualifiés de cas de force majeure, les événements d'interruption, panne, sabotage des moyens de télécommunications, incendie, inondation, intempéries, explosions, effondrement des installations, épidémie, avaries,... ou lock-out chez ses fournisseurs ou prestataires, retard de fournisseurs ou prestataires, ou tout autre circonstance hors du contrôle raisonnable de Infosat.

En cas de force majeure d'une durée supérieure à quinze (15) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation en plein droit du présent Contrat par l'une ou l'autre des parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision.

#### **Article 14 : Litiges**

En cas de différent relatif à la validité ou à l'application du contrat, les parties devront se soumettre à une conciliation, préalable à toute saisine juridictionnelle ou action contentieuse, devant permettre de trouver un accord amiable. Le Client devra prendre contact avec le responsable légal de Infosat.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Sous réserves de la qualité de commerçant du client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Rouen.